



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le code des assurances

Identifiant :

ASSOCIATION SELIDAIRE
6 RUE des CHATAIGNERS
49320 BRISSAC

Attestation

ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam(*) Associations et Collectivités

Année 2026

Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Départements 70 à 79- Liste en page 2

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, Recours des voisins et des tiers, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**.

2 Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

2. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

3.

4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société



Bénéficiaire :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

70000	VESOUL	SEL 70
71100	CHALONS-SUR-SAONE	SEL de Saône
71230	SAINT-VALLIER	SEL essentiel Sanvignes les Mines
71250	CLUNY	SEL Clunysois
71250	CLUNY	CommunityForge
71700	TOURNUS	SEL du Tournugeois
72100	le mans	sel du maine
72120	SAINT-CALAIS	SEL 72
72170	BEAUMONT-SUR-SARTHE	SEL du pays belmontais
74100	ANNEMASSE	SEL d Annemasse Genevois
74500	EVIAN-LES-BAINS	SELeMan74
74960	ANNECY	SEL d Annecy et sa region
75015	PARIS	SEL de Paname
75020	PARIS	SEL de Paris
76000	ROUEN	SEL de Seine-Rouen
76190	YVETOT	SEL du pays d Yvetot
76200	DIEPPE	SEL a vie pays dieppois
76540	VALMONT	Radis SEL de la région de Valmont
76600	LE-HAVRE	SEL du Havre
76770	MALAUNAY	SEL de Malaunay
76850	BEAUMONT-LE-HARENG	SEL de Saint-Saens
77140	NEMOURS	SEL de Nemours
77410	CLAYE-SOUILLY	En SEL et Marne
77590	BOIS-LE-ROI	SEL fleur de seine
77600	CHANTELOUP-EN-BRIE	SEL de la Gondoire
77670	SAINT-MAMMES	SEL des ECLUSES
77810	THOMERY	SEL de Thomery
78300	POISSY	Le Grenier à SÉL
78330	FONTENAY-LE-FLEURY	AlternatiSEL
78450	VILLEPREUX	Harmonie SEL
78640	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	SEL des 3 communes
78 700	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	SEL de la Confluence
78711	MANTES-LA-VILLE	SEL du Mantois
78800	HOUILLES	SEL OVILLOIS ET VOISINS VOISINES
78980	LONGNES	SEL du plateau
79150	ARGENTONNAY	SEL Argentonay

Mise à jour du 1 er juin 2026

(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé.

Tout usage abusif de la présente attestation, toute fausse déclaration pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi.

Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.